



Autorité de protection des données Gegevensbeschermingsautoriteit

Autorité de protection des données
Secrétariat Général

Cahier spécial des charges ADMIN-PUR-2024-104

RECHERCHE D'UN.E EXPERT.E

" Mission de synthèse et de rédaction du numéro pilote de l'outil pédagogique « Actimédia » consacré à la protection des données , en collaboration avec le Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM) et l'Autorité de Protection des Données (APD)"

Procédure de faible montant
Délai d'envoi d'offre : 8 novembre 2024

Personne de contact

Sébastien Grau : sebastien.grau@cfwb.be - Tél : 0495/34.68.85

Secrétariat Général de l'APD : pur@apd-gba.be

TABLES DES MATIÈRES

TABLES DES MATIÈRES	2
DESCRIPTION DE LA MISSION	3
CONDITIONS D'EXERCICE DE LA MISSION	4
CESSION DE DROITS INTELLECTUELS (droits d'auteur)	5
PROFIL SOUHAITÉ	6
ATTRIBUTION DU MARCHÉ	6
DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES.....	6
CANDIDATURES	7
TRAITEMENT DE DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR.....	8

Cahier spécial des charges APPROUVÉ

Koen Gorissen
(Signature)

Digitally signed by Koen
Gorissen (Signature)
Date: 2024.10.04
10:23:45 +02'00'

Signature

au nom du Comité de direction de l'Autorité de protection des données
par Koen Gorissen,
Directeur du Secrétariat Général

DESCRIPTION DE LA MISSION

Objet de la mission

L'Autorité de la protection des données (APD) a décidé de lancer la création d'un outil pédagogique consacré à la protection des données en partenariat avec le CSEM. Celui-ci se veut être l'équivalent francophone de [l'Edubox "Data en privacy"](#) dans le cadre duquel l'APD était partenaire.

A cette occasion, le CSEM a décidé de créer une nouvelle collection d'outils pédagogiques d'éducation aux médias à l'attention directe des élèves de l'enseignement obligatoire, qu'il a intitulée « Actimédia ».

Un numéro pilote portant sur la protection des données entend rejoindre les attendus disciplinaires que l'outil devra travailler, principalement en 6^e primaire et en 1^{ère} secondaire.

La collection « Actimédia »

Le public

L'outil s'adresse à un public scolaire. Il est destiné à être pris en main directement par les élèves de l'enseignement fondamental et secondaire.

Le numéro pilote de la collection se centrera sur des attendus à travailler en 6^e primaire et en 1^{ère} secondaire. Les référentiels du Tronc commun indiquent en effet que c'est dans ces 2 années scolaires que l'on peut trouver le maximum d'attendus en lien avec la protection des données.

Le format

Le format de cette collection sera hybride. Outre une version imprimée de l'outil, à exploiter dans un mode « débranché », un espace numérique (dont la forme reste encore à définir) contiendra un certain nombre d'activités liées à la thématique. Enfin, des contenus audiovisuels, créés en collaboration avec la RTBF pourront également venir compléter l'exploitation de la thématique.

Le numéro pilote sur la protection des données sera l'occasion d'expérimenter les différents formats cités ci-dessus et la manière de les intégrer à l'outil.

Méthodologie de travail

Le CSEM sera chargé de la coordination des différentes phases de création. Pour opérationnaliser cette création, **un comité** d'accompagnement est **constitué**. Il sera chargé de la réflexion sur le contenu, le format, le scénario pédagogique, le respect des attendus disciplinaires à travailler...

L'expert-e désigné travaillera, dans la phase de rédaction, en interaction avec la Direction d'Appui du CSEM et l'APD. Le travail sera suivi par un comité d'accompagnement qui permettra d'effectuer des choix en termes de scénario et de contenus à développer.

Le numéro pilote sur la protection des données sera l'occasion d'expérimenter cette méthodologie et de l'ajuster si nécessaire.

La thématique du numéro pilote : La protection des données

Dans une perspective d'éducation aux médias, un outil pédagogique abordant la protection des données se composera d'activités inédites d'analyse et de production médiatique abordant les trois dimensions des médias :

- informationnelle, en apprenant à mettre en relation la forme, le contenu et les signes qui composent un média ;
- technique, en découvrant et en comprenant les processus techniques nécessaires à la manipulation et la création des médias ;
- sociale : en identifiant et en appréhendant les acteur·rice·s des médias, leurs intention, les valeurs véhiculées, etc.

L'outil remplira différents objectifs en lien avec les attendus disciplinaires suivants, centrés sur la 6^e primaire et la 1^{ère} secondaire :

- Questionner et dégager des pratiques pour préserver sa sécurité, son identité numérique et son intimité sur Internet et les réseaux sociaux
- Identifier des modes de présentation de soi et de relation aux autres sans l'espace numérique et leurs effets sur soi et sur les autres.
- Adopter un comportement responsable relatif à la protection des données
- Utiliser adéquatement les termes de sauvegarde, cookie, hameçonnage, spam, piratage, cyberattaque, antivirus, mot de passe, authentification
- Paramétrer les options de confidentialité d'un compte
- Repérer les informations relatives à la vie privée, lors de l'encodage de données personnelles.
- Gérer son identité numérique, ses traces, ses données personnelles de manière responsable
- Expliquer les grands principes de droit à l'image dont le consentement de la personne prise en photo

Cette liste d'attendus n'est pas exhaustive et pourra faire l'objet d'ajustements en fonction de l'avancement du travail et des discussions avec le comité d'accompagnement lors de l'élaboration du scénario pédagogique de l'outil.

La présente mission porte sur la rédaction du numéro pilote de la collection « Actimédia » sur la protection des données.

Contenu de la mission

Il s'agit principalement d'une mission de synthèse et de rédaction dans le cadre d'un travail collaboratif.

Cela signifie que l'expert·e devra :

1. participer à la construction du scénario pédagogique de l'outil en collaboration avec le comité d'accompagnement, composé de membres du CSEM et de l'APD;
2. effectuer des recherches dans la littérature pédagogique et scientifique en lien avec la thématique de l'outil à créer pour alimenter les travaux du comité d'accompagnement ;
3. rédiger progressivement un document écrit respectant le scénario pédagogique, composé d'activités, de questionnaires, de développements informatifs ou de tout autre support destinés à être publiés ensuite dans un format hybride.

La mise en page, l'impression et les éventuels développements web nécessaires ne font pas partie de la mission.

CONDITIONS D'EXERCICE DE LA MISSION

La mission commencera le 26/11/2024 et se terminera le 15/03/2025.

L'expert·e assistera aux réunions du comité d'accompagnement au rythme d'une à deux réunions par mois, durant les 4 mois de la mission, en distanciel (vidéoconférence) ou en

présentiel (au Ministère de la FW-B à Bruxelles ou dans les bureaux de l'APD).

Les moments entre les réunions seront consacrés à la collecte d'informations en lien avec la thématique à développer dans l'outil et à la rédaction des contenus. Il·elle adaptera les contenus en fonction des remarques du comité d'accompagnement.

L'expert·e sera enfin tenu par un devoir de réserve et ne peut ni divulguer, ni utiliser ses travaux en cours de rédaction.

Le volume de travail nécessaire à la réalisation de la mission est estimé à **50 journées de travail**, comprenant les différentes tâches et missions décrites ci-dessus.

L'expert devra envoyer sa **facture** à l'APD **au plus tard le 21 mars 2025**.

CESSION DE DROITS INTELLECTUELS (droits d'auteur)

1. Tous les droits de propriété intellectuelle portant sur les œuvres créées par l'expert, ses consultants ou sous-traitants en exécution du présent marché seront, au fur et à mesure de leur création, cédés dans les limites définies ci-après de manière exclusive au Conseil supérieur de l'éducation aux médias. Le prix de cette cession est compris dans le prix du présent marché.
2. L'expert cède au Conseil supérieur de l'éducation aux médias, l'ensemble des droits patrimoniaux sur les œuvres créées par lui, ses consultants ou sous-traitants en exécution du présent marché, à savoir :
 - le droit de reproduction, notamment le droit de les fixer par toute technique sur tous supports, entre autres :
 - support en ligne (Internet, réseau intranet, etc.);
 - support papier (publication périodique, livre, etc.);
 - tout autre support (CD-Rom, base de données, etc.)
 - le droit de les reproduire en un nombre illimité d'exemplaires de chaque support ;
 - le droit de les distribuer et de les communiquer au public, par toute technique de communication ;
 - le droit d'insérer les œuvres dans une autre œuvre de toute nature (CD- Rom notamment) et de procéder aux adaptations nécessaires à cette intégration ;
 - le droit de traduire ou de faire traduire l'œuvre en toutes langues ;
 - le droit d'adapter ou de faire adapter l'œuvre et de la modifier en reproduisant certains de ses éléments par toute technique ou en modifiant des paramètres (couleurs, grandeur, format, etc.).

Ces droits patrimoniaux sont cédés pour toute la durée des droits d'auteur et pour le monde entier.

3. L'expert garantit que les fournitures, services et œuvres qu'il serait amené à livrer au Conseil supérieur de l'éducation aux médias ne constituent pas une contrefaçon de brevets ou de droits de propriété intellectuelle et ne violent aucun droit appartenant à des tiers (notamment droit à l'image).

L'expert assurera à ses propres frais et sans limitation de montant la défense du Conseil supérieur de l'éducation aux médias dans toute action menée contre ce dernier lorsque ladite action a pour but de faire valoir que les fournitures, services ou œuvres sont constitutifs d'une contrefaçon d'un droit intellectuel ou de brevets. Il supporte, sans

limitation de montant, les frais, dommages et intérêts et droits de justice mis à charge du Conseil supérieur de l'éducation aux médias à l'occasion de ces actions.

L'expert paiera ce qui pourrait être accordé ou adjugé contre le Conseil supérieur de l'éducation aux médias dans le cadre de ladite action, pour autant que ce dernier notifie à l'expert, par écrit et sans délai, la demande dont il s'agit et que l'expert puisse participer pleinement à la défense.

4. Les documents, la documentation mise à jour, les ressources utilisées, les bases de données de logiciels et les autres résultats de ce marché dont la conception est envisagée par l'expert dans le cadre du présent marché sont la propriété exclusive du Conseil supérieur de l'éducation aux médias. Ils seront fournis à ce dernier au fur et à mesure de leur production.

PROFIL SOUHAITÉ

- L'expert·e ne sera pas membre du Conseil supérieur de l'éducation aux médias, ni effectif, ni suppléant.
- Il sera diplômé de l'enseignement supérieur et possèdera une expertise suffisante en communication, en pédagogie et en éducation aux médias, des excellentes capacités rédactionnelles ainsi qu'une maîtrise correcte de l'outil informatique.
- Une expérience dans la rédaction d'outils d'éducation aux médias constitue un atout
- Une expérience dans la rédaction d'outils pédagogiques à l'attention du public de l'enseignement obligatoire est un atout

ATTRIBUTION DU MARCHÉ

La mission sera attribuée à la candidature qui aura obtenu, au regard des critères d'attribution, la meilleure appréciation par un jury composé par le CSEM et l'APD.

Sur la base des candidatures écrites et en cas d'égalité, un jury constitué de représentants de l'APD et du CSEM rencontrera les candidats concernés avant de désigner l'experte·retenu·e pour exécuter la mission.

DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

La rétribution forfaitaire sera globale pour l'ensemble de la mission et couvre donc l'ensemble des prestations suivantes : participation aux réunions mentionnées ci-dessus, frais de déplacement, frais de bureau, travaux intermédiaires et synthèse finale.

Le paiement de la mission sera effectué en 1 tranche, au terme de la mission, à l'issue de la rédaction du dossier complet. **La facture doit être envoyée à l'APD au plus tard le 21 mars 2025.**

L'utilisation d'e-factures est obligatoire. Les e-factures seront envoyées à l'APD (numéro BCE : 0694.679.950) suivant les règles et les standards du cadre d'accords Peppol et en utilisant les références qui seront communiquées au gagnant du marché. Ce cadre garantit une forte uniformisation de la politique d'achat électronique auprès du secteur public. Ce cadre est d'ailleurs utilisable pour la facturation électronique dans le secteur privé.

Comment rédiger et envoyer votre facture électronique ?

- en utilisant un logiciel de facturation (ERP – CRM – ou autre logiciel d'entreprise) avec connexion au réseau central Peppol:
 - moyennant votre propre connexion
 - Ou
 - moyennant une plateforme qui permet la connexion avec le réseau central
 - en remplissant de manière manuelle le formulaire internet du Portal Mercurius [<https://digital.belgium.be/e-invoicing/>]
- Voir également <https://bosa.belgium.be/fr/themes/marches-publics/comment-creer-recevoir-et-faciliter-une-facture-electronique/comment-envoyer>

Législation et réglementation applicable

- La loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;
- La loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;
- L'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;
- -L'article 6 §5 de l'arrête royal du 14 janvier 2014 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics :
- -L'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;
- Le cahier des charges ADMIN-PUR-2024-104
- Le présent appel à candidature est lancé sous la forme d'une marché public de faible montant fondé sur l'article 92 de la loi du 17 juin 2016.
- L'APD se réserve la faculté de ne pas attribuer la présente mission ou de refaire la procédure, au besoin selon un autre mode de passation.

Compétence juridictionnelle

En cas de litige, les parties devront d'abord tenter de trouver une solution à l'amiable.

Les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles sont seuls compétents pour connaître des litiges relatifs à l'exécution du présent marché.

CANDIDATURES

Toute offre doit comporter :

- Le formulaire d'offre
- une lettre de motivation;
- un curriculum vitae incluant un relevé des publications ou expériences utiles en lien

avec la mission ;

- 3 exemples de productions écrites, ou de liens permettant de les consulter (articles, dossiers,...) ;
- une production personnelle d'une page A4 proposant un projet sommaire de scénario pédagogique d'une activité de 50 min. ayant pour objet une sélection d'un ou plusieurs attendus disciplinaires tels que présentés dans le chapitre "La thématique du numéro pilote : La protection des données" ci-dessus.

Elle doit être adressée par email au plus tard le **vendredi 08 novembre 2024** à :

- Secrétariat Général de l'APD : pur@apd-gba.be
- Sébastien Grau, chargé de mission : sebastien.grau@cfwb.be

TRAITEMENT DE DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

L'APD traite vos données à caractère personnel (données d'identification, données de contact, données relatives à la profession et à la fonction, données relatives à la formation, catégories particulières de données à caractère personnel (par ex. extrait du casier judiciaire) et éventuellement d'autres données à caractère personnel qui ont été communiquées dans la demande de participation) dans le cadre du (futur) contrat afin de sélectionner le bon soumissionnaire et collaborer éventuellement avec ce dernier. Certaines données à caractère personnel que nous avons reçues de vous et que nous traitons donc s'inscrivent dans le cadre de l'obligation légale relative aux marchés publics. Les données à caractère personnel sont conservées pendant 10 ans (délai légal pour les marchés publics). Dans le cadre de la collaboration avec d'autres sous-traitants de l'APD (ex. le gestionnaire de notre système de gestion des documents), des données de contact, des données d'identification et des données relatives à la profession et à la fonction peuvent être partagées avec ceux-ci.

Pour de plus amples informations ou pour une plainte à ce sujet ou encore pour exercer vos droits d'accès, de rectification, de suppression et de limitation du traitement, contactez-nous par e-mail à l'adresse dpo@apd-gba.be ou par courrier à l'Autorité de protection des données – DPO, rue de la Presse 35, 1000 Bruxelles.